



## Ordonnance de télécom CRTC 2013-244

Version PDF

Ottawa, le 14 mai 2013

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées<sup>1</sup> dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	449A (Aliant Telecom)	le 26 avril 2013	le 14 mai 2013
Bell Canada	7384 7384A	le 10 avril 2013 le 29 avril 2013	le 14 mai 2013
Bluewater TV Cable Ltd. <sup>2</sup>	8	le 25 avril 2013	le 14 mai 2013
Norouestel Inc.	899	le 28 mars 2013	le 15 mai 2013
Norouestel Inc.	900	le 25 avril 2013	le 1 <sup>er</sup> juin 2013
Société TELUS Communications	457	le 30 avril 2013	le 1 <sup>er</sup> juillet 2013

Secrétaire général

---

<sup>1</sup> Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

<sup>2</sup> Dans le présent avis de modification tarifaire, Persona Communications Inc. (Persona) a déclaré au Conseil que Bluewater Communications Inc. (Bluewater) a fusionné avec EastLink le 1<sup>er</sup> septembre 2012. Persona a fait remarquer qu'elle est une filiale à part entière de Bragg Communications Inc., exerçant ses activités sous le nom d'EastLink. Par conséquent, Persona a notamment demandé à ce que le Tarif général de Bluewater soit remplacé par celui d'EastLink.